

---

**UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE  
U.N.S.S**

---

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

---

**U.N.S.S.**  
**UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**

**COMPTES ANNUELS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION HORS  
DISTRICTS**

Association loi 1901  
13, rue Saint Lazare

75009 - PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION HORS DISTRICTS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Exercice clos le 31 décembre 2013

---

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'U.N.S.S.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ensemble de l'association U.N.S.S hors districts, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous précisons que votre association a modifié son périmètre, en intégrant aux comptes annuels le département d'Outre-mer de Mayotte.

#### **I . OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le périmètre retenu pour l'établissement des comptes annuels. Le périmètre ne comprend pas les comptes des districts de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

De plus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4-5 de l'annexe concernant un changement de présentation liée à la nouvelle comptabilisation des licences mises en place, désormais intégré en comptabilité sous forme de tiers et non plus en produits constatés d'avance.

**II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensembles des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 6 mai 2014

Le Commissaire aux comptes

**SEC3**

représentée par :



**Jean-Philippe HOREN**



## BILAN COMBINE AU 31-12-2013

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Frais d'établissement	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	534 278	564 926
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Avances, acomptes immob;Incorpor.	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains	-	-
Constructions	808 076	808 076
Installations techniques, matériel et outillage	101 337	97 386
Autres immobilisations corporelles	186 925	238 491
Immobilisations en cours	-	-
Avances et acomptes	3 239	5 937
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Titres de participation	-	-
Actifs nets en cours de cession	-	-
Participations par mise en équivalence	-	-
Créances rattachées à participations	-	-
Autres titres immobilisés	9 239	9 239
Prêts	428 817	376 082
Autres immobilisations financières	36 842	35 720
<b>TOTAL I</b>	<b>2 108 752</b>	<b>2 135 856</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>		
Matières premières, approvisionnements	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-
Marchandises	-	26 968
Avances, acomptes versés sur commandes	19 895	7 811
<b>CREANCES</b>		
Créances clients et comptes rattachés	145 253	121 940
Actifs d'impôt différé	-	-
Autres créances	2 814 448	9 629 131
<b>DIVERS</b>		
Valeurs mobilières de placement	485 978	476 050
Disponibilités	15 669 752	13 717 153
Caisse	2 976	3 225
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Charges constatées d'avance	433 432	359 028
<b>TOTAL II</b>	<b>19 571 735</b>	<b>24 341 306</b>
Primes de remboursement des obligations	III -	-
Ecart de conversion actif	IV -	-
Ecart arrondi actif	V -	-
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>21 680 468</b>	<b>26 477 162</b>

## BILAN COMBINE AU 31-12-2013

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Fonds Associatifs et Réserves Consolidés</b>		
<b>Fonds Propres</b>		
Fonds Associatifs	225 384	225 384
Ecart de réévaluation groupe	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Autres réserves	-	-
Réserve du groupe	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent / Insuffisance Association	5 260 272	4 414 406
Subventions d'investissements	330 642	686 643
Amortissements dérogatoires	59 855	36 378
Autres provisions réglementées	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>5 876 152</b>	<b>5 362 811</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		
Intérêts hors groupe	-	-
Ecart de conversion hors groupe	-	-
Résultat hors groupe	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour acquisition de titres	-	-
Provisions pour risques	1 142 947	1 114 536
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour passif d'impôt différé	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 142 947</b>	<b>1 114 536</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57 211	103 574
Concours bancaires courants	8 172 788	5 847 391
Emprunts en crédit bail	-	-
Emprunts et dettes financières divers	166 644	104 759
Passif nets en cours de cession	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	725 350	1 008 719
Dettes fiscales et sociales	1 506 390	2 190 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	3 652 487	10 276 976
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	380 520	468 343
<b>TOTAL V</b>	<b>14 661 389</b>	<b>19 999 815</b>
Ecart de conversion passif	VI -	-
Ecart arrondi passif	VII -	-
<b>TOTAL GENERAL (I à VIII)</b>	<b>21 680 488</b>	<b>26 477 162</b>

## COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31-12-2013

	31/12/2013	31/12/2012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises et Affiliations	776 744	923 906
Production vendue de biens France	-	-
Production vendue de services France	9 853	8 696
<b>TOTAL I</b>	<b>786 597</b>	<b>932 603</b>
Subventions d'exploitation	29 716 575	30 961 678
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	49 719	429 403
Licences et Autres produits	15 299 893	15 805 766
<b>TOTAL II</b>	<b>45 066 187</b>	<b>47 196 847</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises ( dont revue matériels et med,trophées )	879 602	1 238 161
Variation de stocks de marchandises	26 968	9 950
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	14 149 863	14 743 407
Impôts(locaux,foncier),taxes (s/sal),verst assimilés,(form prof, 1% logement)	1 478 493	1 473 065
Salaires et traitements	11 901 305	12 230 000
Charges sociales	8 276 177	8 288 403
Dotations aux amortissements immobilisations	282 508	195 041
Dotations aux provisions immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	8 677 594	9 265 064
<b>TOTAL III</b>	<b>45 672 511</b>	<b>47 423 192</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I + II - III)</b>	<b>180 273</b>	<b>706 257</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

## COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31-12-2013

	31/12/2013	31/12/2012
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	4 845	3 927
Reprises sur provisions, transferts charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	141 803	180 109
Ecarts de conversion	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>146 647</b>	<b>184 036</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	3 864	5 988
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Ecarts de conversion	-	-
<b>TOTAL V</b>	<b>3 864</b>	<b>5 988</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>142 783</b>	<b>178 047</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>323 057</b>	<b>684 305</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	2 454	86 509
Autres produits exceptionnels sur opération en capital	22 902	20 881
Reprises provisions, transferts charges	22 766	88 719
<b>TOTAL VI</b>	<b>48 123</b>	<b>196 109</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 495	108 199
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 762	27 846
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	27 280	257 726
<b>TOTAL VII</b>	<b>40 538</b>	<b>393 771</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)</b>	<b>7 585</b>	<b>197 662</b>
Impôts dus sur les bénéfices	-	-
Impôts différés sur les bénéfices	-	-
<b>TOTAL VIII</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI)</b>	<b>46 047 654</b>	<b>46 509 594</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)</b>	<b>45 716 912</b>	<b>47 822 651</b>
<b>Résultat Combiné de l'association</b>	<b>330 642</b>	<b>686 643</b>



## **1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district ont arrêtés selon les dispositions du règlement CRC 99-02.

Pour une meilleure lecture, le terme « comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district » sera substitué par « comptes annuels »

## **2 – FAITS SIGNIFICATIFS**

2-1 Evènements ayant une incidence sur les comptes annuels du 31 décembre 2013  
Les comptes combinés de l'UNSS comprennent, à la différence de l'exercice précédent, les comptes du département de Mayotte. En annexe, l'impact des districts est précisée avec les données de l'exercice 2012.

2-2 Evènements postérieurs à la clôture des comptes annuels  
Aucun évènement postérieur n'est survenu à compter de la clôture.

## **3 – PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON**

### 3-1 Variation du périmètre pendant l'exercice

Le périmètre comprend l'ensemble de l'association, y compris Mayotte pour la première année, mais hors districts.

### 3-2 Liste des Académies 31 décembre 2013

Le périmètre de l'association U.N.S.S comprend La direction nationale, les directions régionales métropolitaines, les départements d'outre mers et les académies départementales métropolitaines.

### 3-3 Académies non retenues dans le périmètre

L'ensemble des entités est retenue à l'exception des districts.

## **4 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### 4-1 Méthodes de combinaison

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,  
Les règles sont issues des articles L123-12 à L123-28 et R123-172 à R123-202 du code de commerce et les règlements comptables :

- 1999-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations,
- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes académies ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes d'établissement des comptes de l'U.N.S.S :

- enregistrement au coût historique,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

#### 4-2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations évaluées sont uniquement celles détenues par :

- la Direction Nationale.
- les Directions Régionales Métropolitaines et les départements d'Outre-mer
- les directions Départementales Métropolitaines.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

• logiciels	5 ans
• aménagements matériel et matériel sportif	10 ans
• agencements et aménagements des constructions	10 ans
• matériel divers	5 ans
• matériel de stockage	3 ans
• matériel de transport	4 ans
• matériel de bureau	5 ans
• matériel informatique	5 ans
• mobilier de bureau	10 ans

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'usage des biens (application de la mesure de simplification pour les biens non décomposables).

La base de calcul de l'amortissement est constituée de la valeur d'acquisition diminution faite de la valeur hypothétique de cession. L'application de cette méthode a conduit à ne plus pratiquer de dotation aux amortissements sur les constructions, la valeur hypothétique de cession étant largement supérieure à la valeur d'acquisition de ces biens.

#### 4-3 Immobilisations financières

L'Association U.N.S.S procède régulièrement aux versements de l'effort construction sous forme de prêts, avec un remboursement à obtenir au bout d'une durée de 20 ans.

#### 4-4 Disponibilités nettes

Les disponibilités nettes s'élèvent à la somme de 7.985.918 € au 31 décembre 2013 et concernent des placements financiers sous forme de sicav pour un montant de 485.978 € (dont un total de 482.888 détenues par la Direction Nationale) et des comptes bancaires pour un montant positif de 7.496.964 €.

#### 4-5 Changement de présentation

Depuis février 2013 une nouvelle comptabilisation des licences, a été mise en place. Celles-ci sont intégrées directement dans le logiciel de comptabilité sous forme de tiers, il n'y a plus lieu de prévoir une comptabilisation d'avance en fin d'exercice.



**5 – INFORMATION RELATIVE AU BILAN**5-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont varié comme suit :

	<i>Au 31/12/2012</i>	<i>Dotation 2013</i>	<i>Reprise 2013</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
- Provision indemnité de départ à la retraite	609.620 €	15.641 €		625.261 €
- Provision pour litiges	304.915 €	27.280 €	14.510 €	317.686 €
- Provision pour risques	200.000 €			200.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.114.535 €</b>	<b>43.921 €</b>	<b>14.510 €</b>	<b>1.142.947 €</b>

⇒ *Provision pour départ à la retraite*

Au 31 décembre 2013, elle s'élève à 625.261,00 €:

Depuis le 31 décembre 2005, le mode de calcul de cette provision est le mode rétrospectif.

Ont été appliqués un coefficient de revalorisation des salaires de 1,20 % et un coefficient d'actualisation de 3,17 %.

⇒ *Provision pour litiges prud'homaux*

La provision pour litiges avec des salariés s'élève à la somme de 317.686 € et concerne six litiges en cours pour des licenciements.

⇒ *Provision pour risques*

La provision pour risques est essentiellement composée par le risque afférant au litige sur un contrat d'investissement de matériel, d'un montant de 200.000 €.

5-2 Créances et dettes

⇒ *Assurances et affiliation d'avance*

Les produits assurances et affiliations sont perçus au titre de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2013, l'Association a constaté les assurances et les affiliations comptabilisées d'avance correspondant à 6/10 des produits au cours du 4ème trimestre 2013, soit un total d'avance de 450.312 € se décomposant en :

- Affiliations 439.584 €
- assurances et divers 10.728 €

⇒ *Fonds associatif combinés*

Ce poste s'élève à 225.383 € et correspond à la valeur nette comptable des immobilisations au 01/01/1987 (date de mise en place du nouveau plan comptable).



⇒ *Cumul des résultats / report à nouveau*

Il s'agit du cumul des résultats réalisés :

Report à nouveau 01/01/2013 :	5 101.049 €
Affectation du résultat combinée 2012 :	330.642 €
Intégration Mayotte	159.223 €

Total Report à nouveau combiné **5.590.914 €**

⇒ *Variation des fonds propres combinés*

La variation des fonds propres provient de la constatation de l'excédent 2013 pour **330.642 €, et de l'intégration du département de Mayotte.**

⇒ *Produits à recevoir*

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour un montant global de 145 253 €, se décomposant de la façon suivante :

- Clients	145 253 €
-----------	-----------

⇒ *Charges à payer*

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

- fournisseurs et comptes rattachés	725.350 €
- dettes fiscales et sociales	1.506.390 €
- autres dettes	3.652.487 €

**5.884 227 €**

⇒ *Emprunt*

En 2003, l'association a contracté un emprunt de 460 000 € remboursable en 12 ans.

Au 31/12/2013, le solde en capital restant à rembourser de 56.912 € se décompose en :

- échéances à moins d'un an	48.590 €
- échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	8.322 €

⇒ *Charges et produits constatés d'avance*

Les charges et produits constatés d'avance sont tous liés à l'exploitation.

## **6 – INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT**

### 6-1 Détail des charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à la somme de 40,538 € au titre des comptes annuels 2013, dont la décomposition est la suivante :

- Autres charges exceptionnelles	8.495 €
- Valeurs comptables cession d'immobilisation	4.762 €
- Dotation sur provision pour risques	27.280 €



**5 – INFORMATION RELATIVE AU BILAN****5-1 Provisions pour risques et charges**

Les provisions ont varié comme suit :

	<i>Au 31/12/2012</i>	<i>Dotation 2013</i>	<i>Reprise 2013</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
- Provision indemnité de départ à la retraite	609.620 €	15.641 €		625.261 €
- Provision pour litiges	304.915 €	27.280 €	14.510 €	317.686 €
- Provision pour risques	200.000 €			200.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.114.535 €</b>	<b>43.921 €</b>	<b>14.510 €</b>	<b>1.142.947 €</b>

⇒ *Provision pour départ à la retraite*  
 Au 31 décembre 2013, elle s'élève à 625.261,00 €:

Depuis le 31 décembre 2005, le mode de calcul de cette provision est le mode rétrospectif.

Ont été appliqués un coefficient de revalorisation des salaires de 1,20 % et un coefficient d'actualisation de 3,17 %.

⇒ *Provision pour litiges prud'homaux*  
 La provision pour litiges avec des salariés s'élève à la somme de 317.686 € et concerne six litiges en cours pour des licenciements.

⇒ *Provision pour risques*  
 La provision pour risques est essentiellement composée par le risque afférant au litige sur un contrat d'investissement de matériel, d'un montant de 200.000 €.

**5-2 Créances et dettes**

⇒ *Assurances et affiliation d'avance*  
 Les produits assurances et affiliations sont perçus au titre de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2013, l'Association a constaté les assurances et les affiliations comptabilisées d'avance correspondant à 6/10 des produits au cours du 4ème trimestre 2013, soit un total d'avance de 450.312 € se décomposant en :

- Affiliations 439.584 €
- assurances et divers 10.728 €

⇒ *Fonds associatif combinés*  
 Ce poste s'élève à 225.383 € et correspond à la valeur nette comptable des immobilisations au 01/01/1987 (date de mise en place du nouveau plan comptable).



⇒ *Cumul des résultats / report à nouveau*

Il s'agit du cumul des résultats réalisés :

Report à nouveau 01/01/2013 :	5 101.049 €
Affectation du résultat combinée 2012 :	330.642 €
Intégration Mayotte	159.223 €

Total Report à nouveau combiné **5.590.914 €**

⇒ *Variation des fonds propres combinés*

La variation des fonds propres provient de la constatation de l'excédent 2013 pour **330.642 €, et de l'intégration du département de Mayotte.**

⇒ *Produits à recevoir*

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour un montant global de 145 253 €, se décomposant de la façon suivante :

- Clients	145 253 €
-----------	-----------

⇒ *Charges à payer*

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

- fournisseurs et comptes rattachés	725.350 €
- dettes fiscales et sociales	1.506.390 €
- autres dettes	3.652.487 €

**5.884 227 €**

⇒ *Emprunt*

En 2003, l'association a contracté un emprunt de 460 000 € remboursable en 12 ans.

Au 31/12/2013, le solde en capital restant à rembourser de 56.912 € se décompose en :

- échéances à moins d'un an	48.590 €
- échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	8.322 €

⇒ *Charges et produits constatés d'avance*

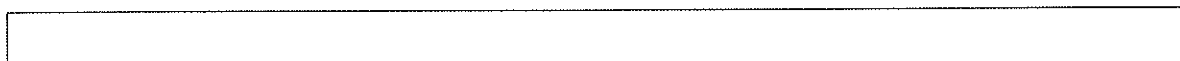
Les charges et produits constatés d'avance sont tous liés à l'exploitation.

## **6 – INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT**

### 6-1 Détail des charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à la somme de 40.538 € au titre des comptes annuels 2013, dont la décomposition est la suivante :

- Autres charges exceptionnelles	8.495 €
- Valeurs comptables cession d'immobilisation	4.762 €
- Dotation sur provision pour risques	27.280 €



---

**U.N.S.S.**  
**UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**

Association loi 1901

13, rue Saint Lazare  
75009 - PARIS

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2013

*Exercice clos le 31 décembre 2013*

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 6 mai 2014

Le Commissaire aux comptes

**SEC3**

représentée par :



**Jean-Philippe HOREN**